

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** MOQUETTO SEC
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **UFI:** FQTW-JU21-Y00J-32T4
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**  
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Shampooing pour tapis  
Nettoyant moquette et tapis
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Ideal Chimic SA  
Route de Saint-Julien 34  
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)  
SWITZERLAND  
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**  
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**

P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

CH/FR

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

Nom du produit: **MOQUETTO SEC**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Préparations

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1	sulfate de sodium et de dodécyle ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%
CAS: 160875-66-1	alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 %	≥1-≤2,5%
CAS: 85408-49-7 EINECS: 287-011-6	Lauramine Oxide ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥1-<2,5%
CAS: 68891-38-3	Sodium Lauryl ether sulfate ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	≤2,5%

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Equipement spécial de sécurité:

Par précaution, porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

CH/FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

Nom du produit: **MOQUETTO SEC**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter la formation d'aérosols.

#### · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### · Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Température de stockage recommandée:** Entre +5°C et +25°C

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### · DNEL

##### 68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate

Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	15 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	2.750 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	1.650 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	175 mg/m <sup>3</sup> (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	52 mg/m <sup>3</sup> (effets locaux)

(suite page 4)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

**Nom du produit: MOQUETTO SEC**

(suite de la page 3)

**· PNEC**
**68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate**

Eau Douce	0,24 mg/l
Eau de mer	0,024 mg/l
Libérations intermittentes	0,071 mg/l
STP	10 mg/l
Sédiment (eau douce)	5,45 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0,545 mg/kg
Sol	0,946 mg/kg

**· Remarques supplémentaires:**

*Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**
**· Equipement de protection individuel:**
**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

*Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.*

*Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.*

*Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*

*Eviter tout contact avec les yeux.*

**· Protection respiratoire:**


*En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.*

*Protection respiratoire conforme à EN 141.*

**· Protection des mains:**

*Gants résistant aux produits chimiques (EN374)*

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*

*Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*

**· Matériau des gants**

*Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*

**· Protection des yeux:**


*Lunettes de protection hermétiques*

*Lunette de protection conforme à EN166*

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**· Indications générales**
**· Aspect:**
**· Forme:**

*Liquide*

**· Couleur:**

*incolore à jaunâtre*

**· Odeur:**

*Caractéristique*

**· Seuil olfactif:**

*Non déterminé.*

**· valeur du pH à 20 °C:**

*11*

(suite page 5)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

Nom du produit: **MOQUETTO SEC**

(suite de la page 4)

· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	100 °C
· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,01 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Entièrement miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	0,45 %
· <b>VOCV (CH)</b>	0,00 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 151-21-3 sulfate de sodium et de dodécyle

Oral	LD50	1.288 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

##### 160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère

Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat) (OECD423)
------	------	---------------------------------

##### 85408-49-7 Lauramine Oxide

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

##### 68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD401)
------	------	------------------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD402)
----------	------	------------------------------

(suite page 6)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

**Nom du produit: MOQUETTO SEC**

(suite de la page 5)

**· Effet primaire d'irritation:**
**160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère**

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) légèrement irritant
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) irritant
BCOP Test - OECD437: substance SCL notifié		

**68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate**

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) Provoque une irritation cutanée.
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) Provoque des lésions oculaires graves.

**· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**· 12.1 Toxicité**
**· Toxicité aquatique:**
**160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère**

EC50/72h	10-100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50/48h	10-100 mg/l (Daphnia)
EC10	>1 mg/l /96h (Algues)
NOEC	>1 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie )) >1 mg/l (poisson)

**85408-49-7 Lauramine Oxide**

LC50/96h	>2,67 mg/l (poisson)
EC50/48h	3,1 mg/l (Daphnia)
IC50/ 72h	0,19 mg/l (Algues)

**68891-38-3 Sodium Lauryl ether sulfate**

LC50/96h	7,1 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD203)
EC50/72h	27 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD201)
EC50/48h	7,4 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie )) (OECD202)

(suite page 7)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

Nom du produit: **MOQUETTO SEC**

(suite de la page 6)

### · 12.2 Persistance et dégradabilité

**160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère**

Biodégradabilité  $\geq 90$  % (OECD303A)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque:

Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.

· Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B):

**160875-66-1 alcool (C 10) éthoxylé(e). polymère**

Microorganismes/Effet sur la boue activée  $> 1$  mg/l /CE50/0,5h (bacteriae)

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Code déchet:

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

06 02 05

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

(suite page 8)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

Nom du produit: **MOQUETTO SEC**

(suite de la page 7)

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage<br>· ADR, IMDG, IATA  | néant           |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:<br>· Marine Polluant:                                    | Non             |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU:  | néant           |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)  
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers  
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- VOC (CE) 0,45 %
- VOCV (CH) 0,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Restriction de l'utilisation recommandée.  
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.

(suite page 9)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 30.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 30.09.2024

**Nom du produit: MOQUETTO SEC**

(suite de la page 8)

Shampooing pour tapis

Nettoyant moquette et tapis

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Contact:**

Ideal Chimic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· **Information supplémentaire:**

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.

- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois

- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.